



## Mûrs intérieurs qui entourent les fenêtres

Par **celine13**, le **05/10/2011** à **12:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire dans une copropriété et je voudrais savoir à qui incombe les frais de réparation pour des murs intérieurs aux abords des fenêtres?

J'ai fait refaire les fenêtres récemment et la personne m'a fait constater l'état des murs, les murs au bas des fenêtres sont tout abîmés, l'eau de pluie (surement) s'est infiltrée au fil du temps. J'avais déjà remarqué cet état mais comme il n'y avait jamais d'eau dans la pièce je ne me suis pas plus inquiétée que ça.

Je voulais savoir si la mise en état des murs doit être faite par moi ou si je dois contacter la copropriété ?? surtout que cela va être "un chantier" !!

En ce moment la copropriété refait les toits terrasses et les frais incombent à tous les propriétaires, je me demandais si cela était de même pour les murs. Dernière question : le fait que cela ne date pas d'hier va-t-il peser dans la balance, au cas ou bien sûr la copropriété est concernée ??

Je vous remercie par avance pour vos réponses qui vont sûrement éclairer mes questions.

Cordialement

Céline